



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le troisième jour d'avril deux mille vingt-trois à 19 h à la Salle de conférence, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents :

- M. Martin Côté, maire
- M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2
- M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
- M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Absent : M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1

Aussi présent : M. Sylvain Roy, directeur général par intérim

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

2. Présences

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023
5. Acceptation des comptes
6. Résolutions
 - a) Résolution 2023-04-03-01 concernant la Table locale de concertation des aînés de la Minganie
 - b) Résolution 2023-04-03-02 concernant la bibliothèque municipale
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 mars 2023 soit adopté.

5. Acceptation des comptes

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 31 mars 2023 pour un montant de 15 283,83 \$;

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général, et moi, Sylvain Roy, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M. Sylvain Roy, directeur général par intérim

6. Résolutions

a) Résolution 2023-04-03-01 concernant la Table locale de concertation des aînés de la Minganie

Considérant que la municipalité de Baie-Johan-Beetz désire contribuer au mieux-être des aîné.e.s de sa communauté;

Considérant qu'elle reconnaît la pertinence de la Table locale de concertation des aînés de la Minganie;

Considérant les ressources financières limitées de la Table et l'importance du bénévolat au sein de son organisation;

Considérant que le directeur général par intérim participe activement à ses activités;

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité de Baie-Johan-Beetz contribue financièrement à la Table locale de concertation des aînés de la Minganie pour un montant de 300 \$.

b) Résolution 2023-04-03-02 concernant la bibliothèque municipale

Considérant que la municipalité est membre du réseau du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Côte-Nord ;

Considérant que Sébastien L'Écuyer, conseiller municipal, est le représentant officiel de la municipalité pour ce réseau;

Considérant que la municipalité désire avoir l'équipement nécessaire à bien intégrer ce réseau;

Considérant la liste d'équipements nécessaires fournie par le réseau;

Considérant les deux propositions obtenues par M. L'écuyer, soit la soumission de GCME de Sept-Îles au montant de 2 269,95 \$ avant taxes et les prix de Amazon.ca au montant de 1 260,82 \$ avant taxes;

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'acheter les équipements de la bibliothèque tels que proposés par Amazon.ca

7. Varia

Une planification des travaux publics sera réalisée au mois d'avril en vue de la prochaine saison estivale.

8. Période de questions

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Sylvain Roy
secrétaire

Martin Côté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.